

Cahier des charges – Vice-président

Préposé à l'environnement :

- Il participe aux séances « environnements » du CC centrales si son calendrier le lui permet
- Il informe le comité des changements ou nouveautés du CC en rapport aux questions environnementales
- Il représente la section lors de questionnaires ou sondages émanant du CC, liées à des questions environnementales et fait le lien entre CC et section

Accueil des nouveaux membres :

- Il organise, en collaboration avec le responsable des membres, 2 sorties par année, pour les nouveaux membres de la section, soit une sortie au printemps et une sortie en hiver.
- Avec le responsable des membres il présente la section, les membres et dicastères du comité, les activités de la section, ses cabanes et son stamm
- Il profite de ces deux sorties pour faire découvrir les cabanes de la section, en accord avec le préposé aux cabanes, quant au choix et à la date la plus appropriée

Soutien de la présidence :

- Il remplace la/le président(e) lors des comités, en cas d'absence de celle/celui-ci
- Il accompagne la/le président(e), dans la mesure du possible à l'assemblée annuel des déléguées des sections, l'assemblée des présidents/es des sections et participe au moins à l'une des deux conférences annuelles des présidents romands à Yverdon
- Il représente la section, en cas d'impossibilité de la présidence ou de la caissière aux réunions de la LORO, ceci lui permettant de bien comprendre une partie du financement de la section

Divers :

- En cas de besoin, il rédige les éditoriaux du Bouquetin, bulletin de la Section Gruyère, si aucun autre membre du comité n'a de proposition, mais avec un maximum de 4 éditoriaux par année
- En cas de demande ou de besoin de la part de la section, des membres ou du CC, il peut choisir de participer à l'un ou l'autre projet, groupe de travail ou commission

Che/02.10.2017